



Extrait du registre des délibérations du

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 28 mars 2006

PRESIDENT : Monsieur Etienne PINTE

Sont présents :

Mme Michèle BROSSARD, M. Daniel MERTIAN de MULLER (pouvoir de M. LE RUDULIER), M. Jean-Jacques LASSERRE, Mme Monique LE SAINT, M. Patrick CONFETTI, M. Jean-François PEUMERY (pouvoir de M. LAMBERT), M. Philippe LAVAUD, M. Thierry LEGIRET (pouvoir de M. PANCHER), M. Olivier LEBRUN, M. Alain-Louis MIE (représentant de M. Hervé HOCQUARD), M. Alain RUBY, Mme Dominique CONORT, M. Marc BODIN, M. Bertrand DEVIENNE, M. Philippe LEQUAIN, M. Jean-Philippe BARRET, Mme SOLECKI (représentante de Mme Gaétane DESJARDINS), Mme Anne BARRE (représentante de M. Jean Martel PICUT), M. Jean-Marie LEMAITRE (pouvoir de M. Claude BANCILHON), M. Alain FONTAINE, M. Gérard MEZZADRI, M. Jean-Michel ISSAKIDIS, M. Pierre LESTRADE.

Absent(s) excusé(s)

M. Gilles PANCHER pouvoir à M. Thierry LEGIRET
M. HOCQUART Hervé représenté par M. Alain-Louis MIE
M. Georges DUTRUC-ROSSET,
M. Jean-Marc LE RUDULIER pouvoir à M. MERTIAN DE MULLER
M. Jean-Claude BOSONNET
M. Alain-Michel LAMBERT pouvoir à M. Jean-François PEUMERY
Mme Gaétane DESJARDINS représentée par Mme Dana SOLECKI,
M. Jean Martel PICUT représenté par Mme Anne BARRE
M. Claude BANCILHON pouvoir M. Jean-Marie LEMAITRE

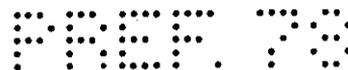
Secrétaire de séance M. Philippe LAVAUD

Date de convocation : 22 mars 2006

Date d'affichage de la convocation : 22 mars 2006

Nombre de conseillers en exercice : 30

Nombre de membres présents : 20



N° de l'ordre du jour :

2006-03-07 Marchés de tri des déchets recyclables et traitement des objets encombrants sur neuf communes du Grand Parc

- M. Jean-Jacques LASSERRE, rapporteur donne lecture de la délibération.

En décembre 2005, le conseil communautaire a décidé de prolonger les marchés de tri des emballages et papiers et de traitement des encombrants pour les communes de Buc, Fontenay-le-Fleury, Jouy-en-Josas, Les Loges-en-Josas, Saint Cyr-l'Ecole, Toussus-le-Noble et Viroflay jusqu'au 31 mars 2006. En effet, ces marchés arrivaient à échéance au 31 décembre 2005 et les appels d'offres lancés pour leur renouvellement étaient restés infructueux.

Les marchés de Bièvres et Rocquencourt n'ont pas été prolongés lors de ce conseil communautaire car ils arrivent respectivement à échéance le 31 mars 2006 et le 31 juin 2006.

Le tri des emballages et papier et le traitement des encombrants de la ville de Versailles sont quant à eux directement gérés par le SYCTOM.

Un marché négocié avec publicité a donc été lancé début 2006 pour l'ensemble des communes du Grand Parc sauf Versailles.

Il est composé de 2 lots :

- lot n°1 : tri des emballages et du papier du 1^{er} avril 2006 au 31 décembre 2006, renouvelable deux fois un an (en cas de retard dans la construction du centre de tri du SIDOMPE)
- lot n°2 : traitement des encombrants du 1^{er} avril 2006 au 31 décembre 2010 renouvelable deux fois un an

Le 28 février 2006, date limite de réception des offres, une candidature a été reçue : celle du groupement NICOLLIN – SEPUR.

Ce candidat a été invité à remettre une offre au plus tard le 10 Mars 2006.

Son offre a été analysée sur la base des critères suivants :

- 1^{er} critère : la valeur technique de l'offre à hauteur de 50%. Ce critère est apprécié par rapport au mémoire présentant la méthode et les moyens humains, matériels et organisationnels que le candidat compte employer pour assurer les prestations.
- 2^{ème} critère : le prix des prestations, à hauteur de 30%.
- 3^{ème} critère : les caractéristiques environnementales de la prestation proposée, à hauteur de 20 %. Ce critère est apprécié par rapport au mémoire présentant les impacts sur l'environnement de la prestation et les démarches ISO 14 000 éventuellement entreprises par le candidat.

Ce candidat a été reçu en entretien de négociation le 13 Mars 2006.

Sur proposition de la personne responsable du marché, la commission d'appel d'offres du 21 mars 2006 a décidé de retenir :

- pour le lot n°1 : le groupement NICOLLIN - SEPUR pour un montant annuel estimatif de 549 000 € HT/an pour 3 000 tonnes
- pour le lot n°2 : le groupement NICOLLIN - SEPUR pour un montant annuel estimatif de 198 330 € HT/an pour 2 200 tonnes.

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur,

Le Conseil Communautaire,

1. *Autorise le président à signer le marché pour le « tri des déchets recyclables » avec le groupement NICOLLIN - SEPUR pour un montant annuel de 549 000 € HT/an pour 3 000 tonnes d'emballages et papier en mélange et le marché pour le « traitement des objets encombrants » avec le groupement NICOLLIN - SEPUR pour un montant annuel de 198 330 € HT/an pour 2 200 tonnes d'encombrants.*

2. *Dit que les dépenses seront inscrites au budget de la communauté de communes du Grand Parc à l'article 611 : « contrats de prestation de service ».*

Monsieur le Président soumet la délibération au vote du conseil communautaire.

Nombre de votants : 20

Suffrages exprimés : 27 (incluant les pouvoirs)

Le projet de délibération mis aux voix est adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.

Pour le président,
Et par délégation



Pascal GUEANT
Directeur général des services

PREF 78
04.04.05